

Maison Weidmann & Sohn  
Gustav Maurestrasse 9  
Zollikon ZH -  
6 Avril 1960  
Messieurs

Vous représentez en Suisse la marque TOPCON . un  
appareil photographique reflex de cette marque contient  
dans son viseur un dispositif téléométrique qui tombe  
sous l'autorité de mon brevet Suisse 66.656 .  
Je serais heureux d'entrer en relation avec vous  
pour discuter des redevances dont vous êtes débiteurs à  
mon égard pour cet instrument .  
Veuillez agréer, messieurs, l'assurance de mes  
sentiments les plus distingués .  
A titre de documentation Je vous avise que Je suis  
aussi propriétaire des brevets suivants .  
France 982 962\_ et 60 016  
Italie 440 6 et 466 515

| .  
I .  
, 1  
1

VIEIDMANN & SOHN .  
Ul, 18 a 1 1960 °  
zo|.|.||<ou "{%.H.'ã.., ° "rl gl  
JAPANN IMPORT  
nyumiamzumcn Monsieur Lucien D o d i n  
mfl>MOH°mwM Ingénieur Conseil  
Chemin 108  
Montgellier Z France  
Monsieur, \_

Nous vous remercions de votre lettre du 6 crt. dont nous  
avons bien noté le contenu.  
Figurant seulement comme représentant pour la maison TOKYO  
. OPTICAL Co., Ltd., Tokyo, nous vous prions de bien vouloir  
vous adresser directement à la fabrique, soit'  
TOKYO OPTICAL CO., LTD.,  
180, Shimura, Motohasunuma, Itabashi-Ku,  
T o k 2 o  
Celle-ci vous donnera tous les détails nécessaires.  
Nous espérons pouvoir vous être utile avec ces informations  
et vous présentons, Monsieur, nos salutations distinguées.  
1 WEIDMANN & son:  
I/iããloto - optique  
\

g' \  
Maison Weidmann & Sohn  
Gustav Maurestrasse 9  
Zollikon ZH  
10 Avril 1960  
Messieurs

votre lettre du 8 Avril 1960  
La loi Suisse ne protégeant mes droits que dans le  
territoire suisse , il n'est indispensable d'adresser les  
a nouveau au représentants en Suisse . En ce représentant ,  
vous en l'occurrence, peut se retourner vers son fournisseur  
et lui demander de le décharger de sa responsabilité .  
Je vous conseille de demander à l'office de la  
propriété industrielle de Suisse copie du brevet n°  
266.656 Dodin et de l'envoyer à votre fournisseur 6V0¢  
copie de ma demande . Je ne doute pas que la maison  
japonaise fasse droit à cette demande .

Veillez agréer, messieurs, l'assurance de nos  
sentiments les plus distingués . -

T logro nono zumcn  
Tusvuou (om) zooaoo  
WEIDMANN & SOHN >  
ZOLUKON ZOLUKON- 27 mai 1960. aeb/es

zumcn>  
JAPAN IMPORT  
Monsieur  
LUCIEN DODIN ing.conseil  
108 Chemin  
MONTPELLIER / Hlt.  
France  
Monsieur.

Qnuznaz BEE`T\$ DU TELENETRE DODIN..  
Faisant suite à notre carte du 29 ult., nous avons l'avantage  
de vous informer, que nous venons de recevoir la réponse de la  
TOKIO OPTICAL Co.Ltd. à Tokyo à notre demande.  
Pour votre orientation, nous vous remettons ci-jointe une photo-  
copie de la lettre originale No.60/8 du 20 crt. de la Tokyo Opti-  
cal Co.Ltd. à Tokyo.  
Nous vous prions d'en prendre note & nous vous tiendrons au cou-  
rant du suivi.  
En attendant, nous vous prions, Monsieur, nos salutations distin-  
guées.  
WEIDMANN & SOHN  
dépt.o  
Annexe; ment.

J L  
i i  
lgQ D 030 p  
° \*L . [E  
2«)\_W\_(,Q.18 LEE  
Don\*  
Weidmann Q Sohn  
ZOLUKON Monsieur  
(ZURICH)  
f.....@,,.,.æ LUCIEN DODIN :Lng.conseil  
` 108 chemin  
MONTPELLIER /Hlt.  
France

E11 8.1 flfl  
iv-  
Vf \_-\_.»\_.\_- \_  
3  
v  
J  
W  
I

Monsieur . \* \_  
En réponse à votre lettre du 10 crt. nous avons l'avantage  
de vous informer, que nous avons transmis toute  
la documentation concernant votre affaire à la maison  
Tokyo Optical Co.Ltd. à Tokyo.  
Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées  
WEIDMANN & SOHN  
opt .& png 1 d`  
Zollikon/Zh. ç]/t k ç/i  
29 04 e e  
aeb/es.

ÿ  
à  
2

caen.: Aooasss ` coos usso  
T¿¿:ŠN<Š'¿¿°Š<Š°<Šn TQKYO QPTICAL CC., LTD. ,m;\$;SEœ,,,,  
" M \_/\_¿\_9a|vArs cooss  
\* ('roKYo Ko<:AKu KIKAI K. nc)  
X §|lf.IllA-1@'l"G'l AILXÁÁ.  
|'|'AIAIl=ll-KU. TQWO.  
Leuevfla. 6001  
A Toiye ly" ZOÎIÖÊ

—/—  
Iaidhnn I: Sdm \_ \_ ,  
Zollikon mm ' mn: n  
Ibar Sire, \_ \_ y  
\_ B¿;\_Z|2.1u;:.1|n3-.| 20: ulit-ins\*-rmvfiflürz g -o \*-~>  
le thank you very mob for your kind arrangement in sending ue  
the liat ahowing the patent-righta of Ir. Incien Dodin, lontepe111er{  
\_`\_`['fanâe for the aplit-image-rangefinder. "" \*\_: ,  
'lhe above patent-righta raatricta the built-in split-luge\*  
rangefinder of Topoon R aa well aa other single-lens reflex oaneree  
manufactured by other Japaneae oalera anufaeturere.  
le have therefore informed thia latter to Japan Camera  
Industry Association, and 'hey are studying to conaider a counter-  
plan to the gïid patent-ri-ghta. \_  
Iaenuhile, IO are aleo atudying ouraelvee to aettle thia  
matter through our patent attoœney, and you will be furnished with  
our information in thie regard in the nearest mture.  
Thanking you for your oo-operation, we remain,  
Very truly youre,  
Tokyo Optical Co. ,Ltd.  
, ^\  
Exlbft kâšešfñomxfi-:L  
H!/yz

Isison UEIDLÄII'& Seba  
Zolliknn  
Zurich  
~ Suisse  
4 Dsceibrs 1960  
Iessisurs  
Je revie s sur metre correspondance du mais de  
lei et.particu11eren nt sur votre lettre du 27 lai.  
Je pense avoir consenti tous les délais utiles  
et\_vous serais recon aissant de bien vnuloir prend e  
position sur cette affbire .  
Veuillez sgreer messieurs, 1'sssurance de  
mes sentiments les pïus distingués . \*

WEIDMANN & SOHN  
ZOLLIKON  
zQ|\_|\_|| (Q||' le 7 Ö.éc9mb1'e 1960 th  
(ZURICH)  
JAPAN IMPORT  
Tolognmme: APOLLO ZURICH  
Maison  
TELEPHON (051) 210000  
Nl>.1 2.60 21000 H  
Lucien D o d i n  
Ing. Conseil  
108 Chemin  
MONTPELLIER lt.  
rance.  
Monsieur,

Concerne: Brevets du télémètre DODIN

Nous vous remercions vivement de votre lettre du 4 crt.  
et nous regrettons infiniment de ne pas pouvoir vous  
faire connaître le point de vue de la maison TOKYO OPTICAL  
CO. Ltd., Tokyo, n'ayant plus eu des nouvelles de celle-ci  
depuis sa lettre du 29 mai dont nous vous avons remise  
une photo-copie.

Nous avons écrit à nouveau aujourd'hui à la maison  
Tokyo-Optical Co. et espérons pouvoir vous donner des  
détails sous peu.

Entretiens, nous vous présentons, Monsieur, nos salutations  
bien empressées.

WEIDMANN & SOHN  
fzj Pho o-Optique

WEIDMANN & SOHN - IN ZOLLIKON. le 2 février 1961 'gi

ZOLLIKON fzj»

JAPAN IMPORT Monsieur

- Lucien D o d i n

'\*""iELEP";':::;':::;:" Ingénieur Conseil

Chemin 108

Nini 2.60 21000 N

Montpellier SH1t.2

France

Monsieur,

Nous nous référons à votre lettre du 4 décembre 1960 et venons  
justement de recevoir la réponse de la maison Tokyo Optical Co.  
Ltd., Tokyo, contenant le text suivant:

"With reference to the Patent No. 266656, on the dispositive  
telemetric, we wish to ask you that you will please contact  
Mr. Lucien Dodin and explain our comments.

We are now studying whether the construction of the split-  
image rangefinder built in the viewer of TOPCON R would in-  
fringe the patent right of Mr. Dodin, however, for the time  
being, we should like to refrain from exporting our cameras  
having such rangefinder.

I wish therefore to get Mr. Dodin's understanding not bring  
it into the trouble for the patent infringement on the ex-  
ported cameras as the quantity exported to your country up to the  
present is not more than 100 pcs. I appreciate very much if  
you kindly arrange this matter with Mr. Dodin.

Meanwhile, we have some plan to export new model in which the  
same rangefinder is built in. In such case, we wish to contact  
with you further and discuss the matter to be justified to  
Mr. Dodin's satisfaction.

Dans l'attente de votre réponse à ce qui précède, nous vous  
présentons, Monsieur, nos salutations distinguées.

WEIDMANN & SOHN

Agphoto - optique

\i'2.,\_m, .=.Qzî

Isison Weidmann & Soh

Zollikon (Zurich)

SUISSE

6 Fevrier 1961

HBBSIGUPI

J'ai bien reçu votre lettre du 2 Fevrier et suis satis-  
faisant de la réponse de votre maison mère Japonaise soit  
pos ve .

Vous trouverez ci-joint un projet de contrat identique  
à celui accepté par vos concurrents en Suisse . Vous compren-  
dre: que il ne peut envisager de vous consentir des condi-  
tions meilleures que celles que Je leur fais sous peine  
de les blesser profondément.





Messieurs

J'ai bien reçu votre lettre du 9 Février ( Alygi )  
dont Je vous remercie.

Je note votre indication que vous n'etes plus repre-  
sentsnts en Suisse des appareils TOPCON. Je vous remercie  
de me donner l'edresse du représentant actuel à qui Je ne  
manquerai pas d'crire.

Mais il reste que vous avez vendu u certain nombre  
d'appareils japonais munis de mon invention protégée  
par un brevet suisse. Pour ces appareils vous me devez une  
redevances , et c'est bien vous et non la maison Japonaise  
qui devez me verser cette redevance . En effet Je n'ai aucun  
recours contre la dite maison japonaise n'syant pas de  
brevet Japonais.

Je vous demande de ne pas acceïter Il l contrôle no  
affirmation ci-dessus mais de consu ter un homme de loi à  
ce sujets Il vous confirmer le bien fondé de na demande.  
Cet homme de loi vous dira bien entendu que vous  
pouvez récupérer la somme versée en vous adressant vou-  
même à ls maison Japonaise.

La redevance est bien facile à calculer. Dans la lettre  
de la maison Japonaise dont vous n'avez envoyé copie dans  
une précédente lettre il était question de cent p eces ven-  
dues en Suisse soit ... 100 x 5,20 s 520 francs suisses .  
Veuillez agréer, messieurs, l'assursnce de nes  
sentiments les plus distingués .

4

ua banque, à laquelle vous pouvez faire un virement  
est z SOCIQTE GENERALE , succursale de Montpellier .

V' J' '\ \

: - :,-

we|umA\_ ou a scan , \_ \_

\_ W -101-IJKON Ziiäälsğll. le 21 fevrier 1961 gi

JAPAN IIIPOIT

Monsieur Lucien D o d i n

uq->m=Arou.o zumcn Îflgénîfiur Conseil

tnsvnou (om nono Chemin 108

WJ 2.00 21000 Il

Montpellier [H1t.

France

Monsieur,

Nous vous remercions de votre lettre du 14 crt. et avons  
pris bonne note du contenu.

A nouveau nous avons écrit à la maison Tokyo Optical & Co.  
Ltd., Tokyo, et vous comprendrez aisément que d'abord nous  
aimerions connaître l'opinion de la fabrique avant d'accep-  
ter, resp. payer votre redevance pour les pièces vendues.  
Nous ne manquerons pas de revenir à ce sujet aussitôt que  
possible et en vous priant de vous patentier, nous vous  
résentons Monsieur nos salutations distin uées.

9 9 8

WEIDMANN & SOHN

[yqphoto - optique p

\ 01